

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-09.250-0070188.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	L'OREE DES MILLEFEUILLES		Autorité	CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09)	
	Adresse	3 RUE DE LA CHAUME AUX CHIENS 79370 Celles-sur-Belle		Adresse	77 impasse Jean-Mouillade , 85000, La Roche-sur-Yon	
	Pays	France	Code ISO FR	Pays	France	Code ISO FR
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs					
<ul style="list-style-type: none"> • Production • Préparation 						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
<ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques 						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	22 mars 2024 09:49:54 +01 (Europe/Luxembourg)	Nom et signature	CERTIPAQ BIO	Certificat valable du	11/08/2023 au 31/03/2025	
Lieu	La Roche-sur-Yon (FR)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Maraîchage et cultures diversifiées : Achillée, Agastache, Ail, Aneth, Aschwagandha, Basilic, Betterave, Blette, Bleuets, Brocoli, Calendula, Camomille romaine, Capucine, Carotte, Cassis, Céleri, Chou blanc, Coriandre, Courgette, Epinard, Fenouil, Fumeterre, Géranium rosat, Grande Camomille, Guimauve, Hélichryse, Hysope, Laitue, Lavande officinale, Liveche, Lys Blanc, Marjolaine, Matricaire, Mauve, Mélisse, Menthe bergamote, Menthe nana, Menthe poivrée, Millepertuis, Monarde, Oignon, Origan, Ortie, Oseille, Pavot de Californie, Persil, Piment, Plants, Prune, Romarin, Rosier, Sarriette, Sauge, Thym citron, Thym commun, Tomate, Tournesol, Verveine citron	Biologique
	Plantes à parfums, aromatiques et médicinales et plantes à boissons	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages	Biologique
	Autres produits alimentaires n.c.a. : Fleurs comestibles	Biologique
	Café et thé : Infusions	Biologique
	Condiments et assaisonnements : Aromates	Biologique
	Condiments et assaisonnements : sels aromatisés	Biologique
Condiments et assaisonnements : Vinaigres aromatisés	Biologique	
Huiles et graisses : Huiles aromatisées	Biologique	
Produits à base de fruits et légumes : Poudre de légumes	Biologique	
Produits à base de fruits et légumes : Tartinable	Biologique	
Sirop : sirops	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Production	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
Préparation	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	
II.9 Autres informations		